

NOUVELLES PUBLICATIONS DU 3 AU 9 JANVIER 2009

---

**Ordre des experts comptables Marseille Pacac**  
**Jean-Jacques De Ronchi, nouveau président**

---



Le Conseil régional Marseille Provence Alpes Côte d'Azur Corse de l'Ordre des experts comptables a élu son nouveau président en la personne de Jean-Jacques De Ronchi, qui succède à Frédéric Girone, ainsi que de nouveaux membres du Bureau : présidents délégués : Pierre Beyrand et Antoine-Jean Giuseppe ; vice-présidents : Christiane Company, Michel Orosco, Christian Pierre et Hervé Sérédian ; vice-présidents délégués : Marie-Christine Fantou-Raud, Christian Herlemont et Serge Rogazzo ; trésorier : Lionel Canesi ; trésoriers adjoints : Amélie Artaud Chenard et Marie-Dominique Cavalli ; président de la commission administrative des Alpes-Maritimes : Pierre Beyrand. Tous nos compliments

## LA LETTRE SUD INFOS 12 JANVIER 2009

● **JEAN-JACQUES DE RONCHI**, expert-comptable à Marseille, est le nouveau président du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Marseille, Paca, Corse (CROEC Marseille-Pacac). Il remplace à ce poste Frédéric Girone, expert-comptable à Cannes.

# Experts-comptables

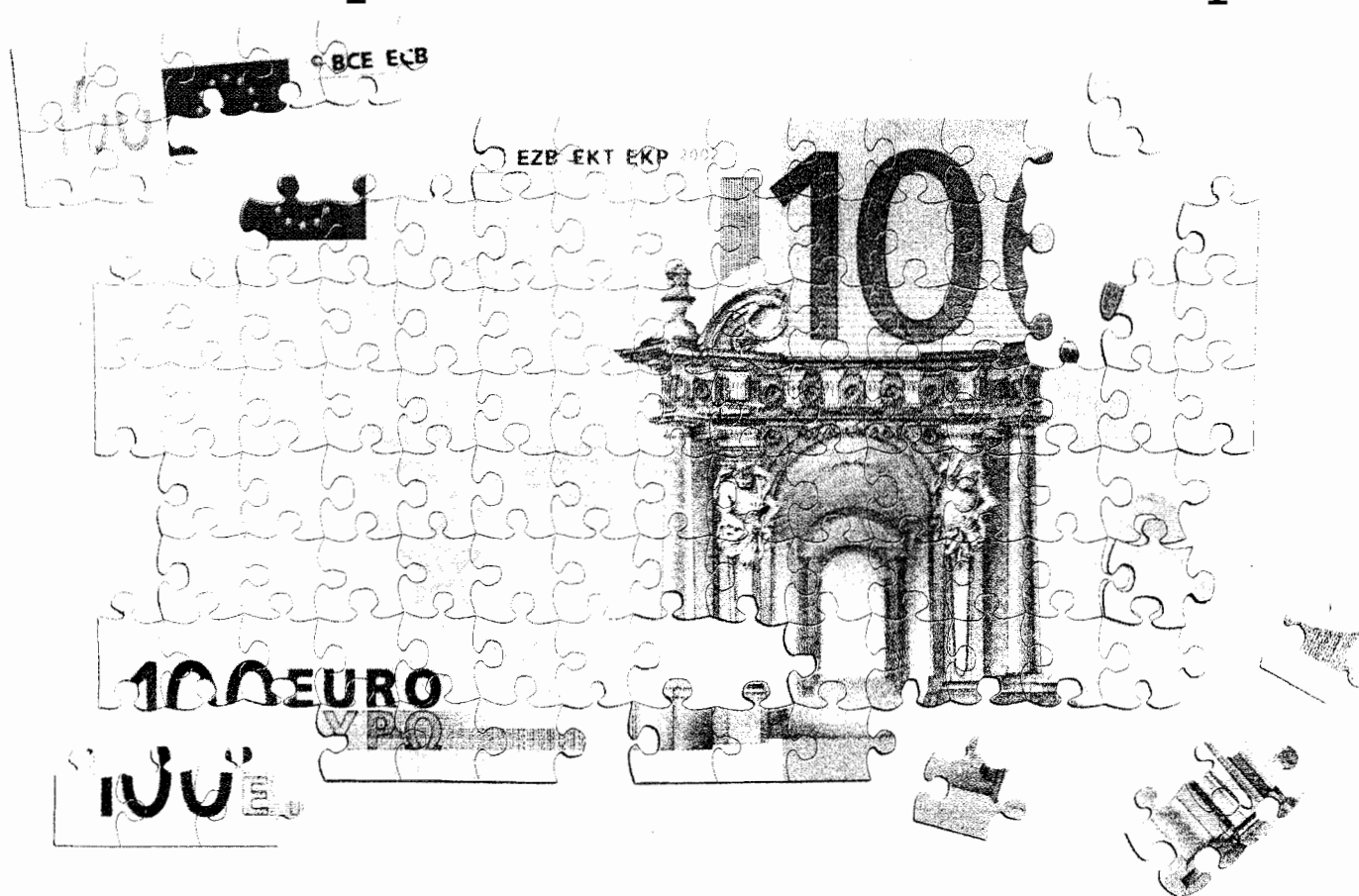
EKT EKP 2002



Garants  
de la crédibilité  
financière  
des entreprises

p.8 & 9

# Experts-comptables Les bons comptes font les bonnes entreprises



A l'heure où les entreprises connaissent certaines difficultés, le financement de leurs projets semble de plus en plus soumis au bon vouloir des banques. Avec les nouvelles normes Bâle II, qui permettent principalement de mieux appréhender le risque de crédit, les entreprises ont tout intérêt à jouer la transparence avec leurs prêteurs. Pour cela, l'expert-comptable semble être le mieux placé pour épauler l'entrepreneur dans cette nouvelle logique.

Crise, difficultés à obtenir des financements, crispation des banques, manque de perspectives, les motifs ne manquent pas pour entretenir la morosité des entrepreneurs. Encore plus dès qu'il s'agit de mener à bien leurs projets. La mise en pratique des nouvelles normes Bâle II risque encore de compliquer les choses pour les entreprises les moins bien préparées.

Reentrant progressivement en vigueur depuis l'an dernier, les accords Bâle II, dont l'objectif est de mieux évaluer les risques bancaires

ainsi que les risques de crédit, devraient profondément modifier les rapports entre les entreprises et leur banque. Ces accords bouleversent ainsi le système d'information des établissements financiers. Désormais, lorsqu'une entreprise sollicite une banque, cette dernière doit en profiter pour remettre à jour les données sur son client, ce qui n'était pas systématiquement le cas jusqu'à présent. Dès lors, cette réglementation imposera aux entreprises de présenter un maximum de documents facilitant la prise de décision du banquier. Etats, bilans de fin d'année et autres bilans prévisionnels auront pour conséquence que les entreprises mal notées auront un accès plus difficile au crédit bancaire et à un coût plus élevé. A l'inverse, les entreprises les plus transparentes et les mieux gérées bénéficieront de larges avantages dans l'obtention de ces crédits, facilitant tout autant leur conquête des marchés. Face à ces changements, l'expert-comptable apparaît comme le premier conseil de l'entrepreneur pour l'établissement de ces documents. Déjà acteur dans la création, la transmission, la reprise et la prévention des difficultés des entreprises, l'expert-comptable voit ainsi son rôle d'expertise renforcé auprès de ses clients.

## Le comptable en première ligne

Aujourd'hui, l'Etat s'inquiète du manque de préparation des entreprises et des conséquences de Bâle II sur leur propre gestion. «Les grandes entreprises sont peu concernées par Bâle II, explique Jean-Louis Lefflot du cabinet d'expertise comptable KPMG à Marseille, car elles étaient déjà soumises à un système de notation. Elles savent donc comment y faire face. En revanche, les PME sont plus touchées par ce nouveau dispositif. De fait, pour les noter correctement, le banquier doit comprendre le projet de l'entreprise. Cela impose aux PME de prendre en main leur communication financière.» C'est dans ce rôle d'intermédiaire avec les banques que l'expert-comptable prend sa nouvelle dimension. «Une PME doit fournir à sa banque des informations sur sa stratégie, son management, sa gestion des risques, la composition de son portefeuille client ou son prévisionnel, poursuit Jean-Louis Lefflot. Bâle II devrait donc amener les PME à avoir une vraie réflexion sur leur stratégie, sur leur gouvernance, ainsi que d'établir des budgets prévisionnels. Pour nous, experts-comptables, cela va dans le bon sens.»

Au final, plus la banque recevra d'informations, moins elle se montrera suspicieuse.

## De la théorie à la pratique

Fournir des documents comptables aux banques c'est bien, encore faut-il que ces établissements en tiennent compte. «La situation est très préoccupante depuis quatre ou cinq mois, s'inquiète Caroline Cartier, du cabinet Socompta au Thor. Plus aucun dossier de crédit ne passe auprès des banques.» L'expert-comptable vauclusien constate ainsi les difficultés financières grandissantes de ses clients. «Les banques ne suivent plus, regrette-t-elle, alors que les PME n'ont jamais eu autant besoin de trésorerie et ce d'autant plus que certains de leurs clients prennent du retard dans le règlement de leurs factures. Il a une véritable mise en tension de l'équilibre financier des petites et moyennes entreprises avec le durcissement de la limitation des découverts et la suppression des encours bancaires. Ce désengagement des banques est un comportement anti-économique qui peut avoir de graves conséquences sur le tissu local.» Pour 2009, Caroline Cartier s'attend au pire pour un grand nombre d'entreprises, notamment des PME dégageant un bénéfice de l'ordre de 20 000 € par

an après rémunération de son dirigeant et de ses salariés.

«Là où un entrepreneur obtient un crédit sans difficultés il y a quelques années, nous constatons aujourd'hui que les banques le leur refusent sur des sommes moins importantes alors qu'ils ont prouvé leur capacité de remboursement et que nous présentons de éléments comptables fiables. Face à cette situation, les entrepreneurs ne peuvent plus avoir de projet. Et dans ces conditions, il ne peut pas y avoir de renouveau économique. Au final, nos clients vont mourir de bonne santé.»

## Vigilance accrue des banques

«Il est dans l'intérêt des banques de faire crédit, tempère Marie-Christine Fantou-Raud du cabinet Audit Conseil Provence en Courline. Avignon. En revanche il est vrai que beaucoup de clients ont peur que les banques ne leur prêtent pas.» Celle qui vient d'être élue au sein du bureau du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Marseille-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse pour y représenter le Vaucluse (voir encadré page suivante), constate aussi une baisse du chiffre d'affaires de ses clients. «Certains ont des difficultés à payer les fournisseurs. Il y a de toute fa-

---

çon un climat de morosité, même pour les entreprises qui ne ressentent aucun effet de la crise.»

«Concernant l'obtention des crédits, poursuit-elle, il est vrai que nous avons constaté une baisse ces derniers mois, mais la situation revient peu à peu à la normale. En revanche, il est clair que les banques sont plus frileuses dans la gestion quotidienne des entreprises, notamment concernant les découverts. Elles affichent aujourd'hui un comportement beaucoup plus vigilant dans ce domaine et ne permettent plus certaines facilités qu'elles accordaient sans trop de difficultés auparavant.»

### **Conseil des professionnels**

Afin de bien préparer les dossiers de prêt de ses clients, la représentante vauclusienne du Conseil régional de l'Ordre n'hésite pas à endosser le costume de banquier. «Lorsque j'accompagne un client dans le conseil du montage financier de son projet, j'essaie, autant que faire se peut, de me mettre à la place du banquier, explique Marie-Christine Fantou-Raud. Cela me permet d'apporter une expertise permettant un contrôle en amont de la demande. Et dans la majorité des cas, le refus des banques me paraît justifié.»

*Laurent Garcia*

## Région Nouveau président pour l'Ordre

Jean-Jacques de Ronchi est le nouveau président du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Marseille-Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse. Il succède à Frédéric Girone à la tête de cette instance dont la mission est de représenter et de défendre les intérêts des professionnels de la région ainsi que de veiller au respect des règles déontologiques. Il est placé sous la tutelle du Ministère du Budget et est rattaché au Conseil Supérieur de l'Ordre dont le siège est à Paris.

Le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Marseille-Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse regroupe 1 920 experts-comptables individuels et 540 experts-comptables stagiaires représentant 1 780 sociétés d'expertise pour 8 200 collaborateurs.

Outre Jean-Jacques de Ronchi, expert-comptable et commissaire aux comptes à Marseille, les dernières élections ont permis d'élire un nouveau bureau dont Marie-Christine Fantou-Raud, qui représente le Vaucluse et qui exerce au cabinet Audit Conseil Provence basé en Courthine à Avignon.

Elle y représentera, pour 4 ans, les 180 experts-comptables de



*De gauche à droite : Au premier rang : Marie-Christine Fantou-Raud, Christiane Company, Amélie Artaud-Chenard, Jean-Jacques de Ronchi, Marie-Dominique Cavalli, Hervé Séfékian et Serge Rogazzo. Au deuxième rang : Pierre Beyrand, Lionel Canesi, Antoine-Jean Giuseppe, Michel Orosco et Christian Pierre.*

Vaucluse. Elle succède à Guy Denis, expert-comptable à Althen-des-Paluds, qui a occupé cette fonction durant huit ans. Marie-Christine Fantou-Raud a été également désignée présidente de la commission agricole de l'Ordre.

Elle est aussi membre des commissions Création et transmission d'entreprise, Assistance

aux confrères, Devoir et intérêt professionnel ainsi que Répression et exercice illégal.

Nouveau bureau : Pierre Beyrand et Antoine-Jean Giuseppe (présidents délégués), Christiane Company, Michel Orosco, Christian Pierre et Hervé Séfékian (vices-présidents), Marie-Christine Fantou-Raud, Christian Herlemont et Serge Rogazzo

(vice-présidents délégués), Lionel Canesi (trésorier), Amélie Artaud-Chenard et Marie-Dominique Cavalli (trésoriers adjoints), Pierre Beyrand (président de la commission administrative des Alpes-Maritimes) ainsi que Antoine-Jean Giuseppe (président de la chambre des experts-comptables de Corse).

## ■ ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES MARSEILLE PACAC

### Jean-Jacques De Ronchi, nouveau président

**L**e Conseil régional Marseille Provence Alpes Côte d'Azur Corse de l'Ordre des experts comptables a élu son nouveau président en la personne de Jean-Jacques De Ronchi, qui succède à Frédéric Girone, ainsi que de nouveaux membres du Bureau : présidents délégués : Pierre Beyrand et Antoine-Jean Giuseppe ; vice-présidents : Christiane Company, Michel Orosco, Christian Pierre et Hervé Sérékian ; vice-présidents délégués : Marie-Christine Fantou-Raud, Christian Herlemont et Serge Rogazzo ; trésorier : Lionel Canesi ; trésoriers adjoints : Amélie Artaud Chenard et Marie-Dominique Cavalli ; président de la commission administrative des Alpes-Maritimes : Pierre Beyrand. Tous nos compliments



### **Ordre des Experts-comptables**

*Conviviale cérémonie des vœux pour l'équipe de Pierre Beyrand, le 19 janvier dernier à Nice, réunie autour d'un buffet et de quelques amis et collaborateurs. Sur notre*



*photo, la commission administrative de l'Ordre des experts-comptables des Alpes-Maritimes, Amélie Artaud-Chenard, le président Pierre Beyrand, le vice-président Hervé Forestier, Sylvie Roulle et Robert Tollia.*

Point de vue

# La loi LME en question

Par Pierre Beyrand, président de la commission administrative de l'Ordre des experts-comptables des Alpes-Maritimes.



L'année 2008 s'achève et pour notre profession, c'est sans regrets : pour les experts-comptables comme pour les commissaires aux comptes, elle fut marquée par des agressions législatives répétées sur notre périmètre professionnel.

**La loi LME avait pour ambition** de "stimuler la croissance en levant les blocages structurels et réglementaires que connaît l'économie". Nous nous attendions donc à d'importantes simplifications en matière de droit du travail ou fiscal. Les mesures prises sont-elles à la hauteur des attentes et vont-elles favoriser la croissance ? Il est trop tôt pour en juger, mais en revanche, nous savons déjà que certaines d'entre elles vont porter atteinte à la croissance de notre profession : suppression (sous conditions) du commissaire aux comptes dans les SAS, augmentation des limites d'application du régime de la micro-entreprise et diminution de ses obligations comptables, élargissement du champ d'application des paies "gratuites" (TESE)... Au lieu de simplifier au profit de l'ensemble des acteurs économiques, elles ont créé au profit d'un petit nombre des espaces déréglementés amenant ainsi des distorsions de concurrence : ainsi le dirigeant de SAS qui organisait librement sa gouvernance avait pour garde-fou un commissaire aux comptes, et aujourd'hui ne doit plus compter que sur sa sagesse et son intégrité pour éviter tout dérapage. De même, la micro-entreprise désormais dispensée de tenir une comptabilité d'engage-

ment (tenue d'un livre de recettes et éventuellement d'un registre des achats) ou d'établir un bilan, va avoir bien du mal à mesurer sa performance, et à se présenter devant les banquiers si elle veut obtenir un crédit... Quel intérêt l'auto-entrepreneur aura-t-il à développer son activité et à dépasser les seuils si la moitié de son énergie est engloutie dans des obligations administratives du fait du passage au régime du réel ?

**Jusqu'à présent, l'expert-comptable** préparait les comptes des TPE et les conseillait au plan fiscal. Comptes soumis ensuite au visa de centres de gestion agréés qui s'assuraient de leur cohérence, permettant aux adhérents de bénéficier d'un abattement de 20% sur les bénéfices (aujourd'hui supprimé et remplacé par une majoration de 25% des revenus des non-adhérents). En outre, les CGA offraient différents services (statistiques de gestion, formations...). Lors des débats, est apparu dans la LME un amendement donnant la possibilité à l'expert-comptable de donner directement le visa sans passer par les CGA, sous condition d'un agrément octroyé par l'administration fiscale. En échange, les CGA se voyaient offrir la possibilité d'exercer le métier d'expert-comptable. Alors que notre profession venait d'accueillir, après plus de 15 ans de négociations, quelques centaines de concurrents sous forme associative (les AGA), et qu'on nous imposait brutalement d'en accueillir un nouveau contingent. Nous avons donc refusé le projet. D'autant que de leur côté, les AGA, dont ce

n'était pas le métier, étaient très réservés quant à la possibilité qui leur était offerte de devenir experts-comptables... Amendement repoussé lors du vote de la LME, mais revenu avec la loi de finances et dès lors imposé contre la volonté des parties en présence, avec un différé d'un an.

**Les experts-comptables** ont toujours été étroitement associés à la création d'entreprises, évaluant les chances de réussite d'un projet à l'aide de comptes provisionnels et assurant le suivi inhérent. Notre seule qualité professionnelle donnait toute garantie aux créateurs, comme consacré dans nos textes en 2004. Malgré ce fait, la réforme des aides à la création initiée par le ministère du travail nous a imposé en novembre 2008 un processus de labellisation extrêmement lourd, qui nous rend tributaire d'une nouvelle "tutelle" de fait.

**L'année 2009 est cependant** riche d'espoirs : en effet, les pouvoirs publics doivent négocier avec notre profession l'application de la directive "service" de l'Union européenne. Notre profession est unanime en ce qui concerne les nécessaires adaptations de notre périmètre professionnel à l'aune de nos compétences. Au moins trois ministres de la République -dont Christine Lagarde- nous ont assuré de leur volonté de ne rien faire sans notre accord. Alors, même si les perspectives économiques sont sombres, nous souhaitons de tout cœur une bonne année à tous les experts-comptables et à leurs clients.

## **EXPERTS COMPTABLES**

### **Cour d'appel : Constant Viano succède à Alain Charny**

Lors de la dernière assemblée générale de la section autonome du ressort des Cours d'appel d'Aix-en-Provence et de Bastia, Constant Viano, expert-comptable à Nice, a été élu président pour un mandat de 2 ans, à compter du 22 décembre dernier. Il succède ainsi à Alain Charny, expert-comptable à Marseille.

Associé fondateur du cabinet GFE depuis 1975, Constant Viano est inscrit près de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence dans la rubrique Comptabilité-Finances.



*Constant Viano*

La section autonome Aix-Bastia, membre de la Compagnie nationale des experts-comptables de justice, a pour vocation de regrouper les experts-comptables membres de l'Ordre et les titulaires du diplôme d'expertise comptable inscrits sur les listes prévues par la loi du 29 juin 1971, modifiée par la loi du 11 février 2004 relative à l'expertise judiciaire et aux articles R 122-25 et R 222-5 du Code de la justice administrative. Elle est par ailleurs membre de l'Union des compagnies d'experts près de la Cour d'Aix-en-Provence et compte actuellement 50 adhérents (pour 480 membres actifs et 80 membres honoraires à la CNECJ au plan national). Composent le bureau pour cette année 2009 : Constant Viano (président, Nice), Jean Avier (vice-président, Marseille), Philippe Dewerd (secrétaire, Draguignan), Jean-Marc Dauphin (trésorier, Marseille).

Objectifs de l'équipe ainsi constituée : assurer la représentation des membres auprès des autorités judiciaires et administratives et organiser des actions de formation, notamment un colloque dans le courant du dernier trimestre 2009.

## EXPERTS-COMPTABLES.

## Une profession en mouvement

**Finie l'image tant répandue du comptable remplissant précieusement des colonnes de chiffres. Grâce aux nouvelles technologies, aux besoins exprimés des chefs d'entreprise, aux modifications législatives, le métier change, se transforme. Et l'expert-comptable d'être désormais le premier conseil du chef d'entreprise.**

Il est sans doute celui qui est au plus proche de l'entrepreneur. D'ailleurs c'est bien ce que constate Mickaël Médioni, du cabinet sophilopolitain Novantis. «Les échanges avec les clients sont quasi quotidiens». Il faut dire que ces derniers sont davantage formés aux logiciels de comptabilité, surtout les jeunes entrepreneurs qui ont la culture de l'outil technologique. Car c'est bien cela qui a amené le métier à évoluer. Télédéclarations, scans de documents, connexion à distance, échanges de mails... aujourd'hui tout cela est presque la routine. «La relation entre l'expert-comptable et le client a changé de nature», explique Jean-Jacques Amouyal du cabinet éponyme. «C'est une relation de partenaires, nous sommes un peu les coaches du dirigeant qui n'hésite pas à nous consulter pour toute décision qu'il doit entériner. «L'expert-comptable est au service du client. Il a une démarche glo-



**Pierre Beyrand, tout nouveau président de la Commission administrative**

bale qui lui permet de donner des conseils», renchérit Olivier Winckler du cabinet Novances. Et la technologie est alors la base essentielle qui permet ensuite de répondre aux demandes, d'être réactif et d'offrir le suivi auquel le chef d'entreprise s'attend. «La comptabilité scannée et ensuite documentée intéresse le dirigeant,

car c'est pour lui une sauvegarde de ses documents et donc une sécurité supplémentaire» constate Olivier Winckler. «Le chef d'entreprise est seul» ajoute Jean-Louis Bonnaud, ancien président de la commission administrative. «Et celui qui peut le conseiller, c'est bien l'expert-comptable. D'ailleurs nous devrions nous appeler experts en entreprises». «Il faut laisser le chef d'entreprise à son vrai rôle qui est de créer des richesses mais notre rôle d'interface nous permet de l'éclairer sur les démarches administratives et réglementaires. Nous sommes à côté de lui pour lui faciliter la vie, l'assister sur tous les problèmes qu'il rencontre», rajoute Pierre Beyrand, tout nouveau président de la Commission administrative. «Et l'informer de ce qui se passe au niveau des indicateurs des tableaux de bords» rajoute Mickaël Médioni, rejoint en cela par Olivier Winckler pour qui l'expert-comptable doit «prévenir le malaise» en cas de mauvais résultats. «Mais être aussi un accompagnateur de projets».

## Tous ensemble ?

Mais si la technologie a bouleversé la vision et le fonctionnement du métier, la prochaine évolution - il s'agirait même de révolution - serait l'interprofessionnalité. Car alors que sur le papier on décrite les possibles accointances entre professions du juridique et du chiffre, dans la réalité, tous plaident pour un rapprochement au grand jour. «L'expert-comptable fait équipe avec les avocats» précise Pierre Beyrand. «Nous sommes des généralistes qui ont tout intérêt à transmettre aux spécialistes. Lorsque la demande dépasse nos compétences, nous envoyons nos clients chez un autre professionnel, apte en la matière». «Nous ne pouvons travailler - avocats, notaires, experts-comptables - sous le même toit car le principe d'indépendance prévaut», explique Jean-Jacques Amouyal. Et

pourtant dans la réalité, le réseau existe. «Le client est friand de l'interlocuteur unique». Un gain de temps apprécié par les chefs d'entreprises. «Nous améliorerions le service au client si l'apport de conseils se faisait sur un même site», plaide Mickaël Médioni. «Exercer seul est impossible. Tout seul on s'étouffe». «L'évolution des mentalités et la demande grandissante de la clientèle feront peut-être bouger les choses établies» conclut Jean-Jacques Amouyal. Le vent des réformes soufflera-t-il aussi de ce côté ? **LB**



**Jean-Jacques Amouyal**



**Olivier Winckler du cabinet Novances**



**Jean-Louis Bonnaud, ancien président de la commission administrative**



**Mickaël Médioni, du cabinet sophilopolitain Novantis**

## EXPERTS-COMPTABLES.

# Actions de la commission administrative

**La commission administrative des experts-comptables est outil de communication entre le monde législatif et réglementaire et le monde économique. Explications.**

Grâce à la présence d'un représentant départemental d'une représentation des Experts-Comptables des Alpes-Maritimes, la profession d'expert-comptable joue le rôle d'interface exploitant aux différents régimes applicables et faisant remonter aux autorités officielles du terrain. Elle joue un rôle essentiel en liaison avec les pouvoirs publics, les services administratifs concernés, un rôle important dans la création d'entreprises. Enfin, les jeunes ne sont pas oubliés puisque la commission participe aux journées des métiers dans les différentes institutions scolaires et universitaires. Les partenariats se sont multipliés avec notamment le CCI Nice Côte d'Azur, le Réseau Entreprendre France, le Centre d'expertise comptable Alpes-Maritimes, les fiscaux, l'Association départementale des Métiers de l'Artisanat, le Centre de l'artisanat tous

les modes et entreprises des semaines Forum de l'artisanat... Elle a également participé à des rencontres de sensibilisation à la création d'entreprises - sites de la région Lourdes et Grasse - avec les plates-formes locales d'accompagnement aux comités d'agrément de la région en matière d'entrepreneuriat Côte d'Azur et initiatrice de l'opération de Sophia Antipolis - participation au conseil d'administration de l'Entreprendre - le réseau de Mendoc au partenariat au Forum pour l'Emploi, le Réseau départemental de l'Entrepreneuriat, l'enseignement de l'initiation aux journées des métiers de l'Université, écoles de commerce, les banques partenariats avec le Crédit Agricole Alpes Côte d'Azur, le Crédit Agricole Alpes-Mutuel, les centres de formation de gestion. Mais tous ces rappro-

chements existent aussi avec la Direction des services fiscaux, l'Institut de RSI, le Pôle Emploi, l'Assed, et la Direction départementale du travail.

sous forme de rencontres de travail sur des thèmes qui seront utiles aux clients et que la profession se doit de connaître et d'approfondir.



## Experts-comptables

# Un nouveau bureau pour le Conseil Régional de l'Ordre

**P**ors de la dernière session du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région de Marseille, Provence, Ampes, Côte d'Azur, Corse, un nouveau président et un nouveau bureau ont été désignés. Jean-Jacques de Rochi, expert-comptable et commissaire aux comptes à Marseille prend ainsi la présidence de cette instance, remplaçant à ce poste son confrère Frédéric Girone.

Quant au nouveau bureau, il est désormais composé de :

- Pierre Beyrand et Antoine Jean Giuseppe (présidents délégués)
- Christiane Company, Michel Oroseo, Christian Pierre et Hervé Serekian (vice-présidents)
- Marie-Christine Fantou-Raud, Christian Herlemont et Serge Rogazzo (vice-présidents délégués)

- Lionel Caseni (trésorier)
- Amélie Artaud-Chenard et Marie-Dominique Cavalli (trésoriers adjoints)

A noter que Pierre Beyrand est également président de la commission administrative des Alpes-Maritimes et qu'Antoine Jean Giuseppe occupe pour sa part le poste de président de la chambre des experts-comptables de Corse. Quant au nouveau président du Conseil Régional de l'Ordre, Jean-Jacques de Rochi, il rappelle que "les experts-comptables de la Région Marseille Paca Corse et l'Ordre qui les représente, sont les acteurs majeurs de l'économie régionale, intervenant sur des domaines très variés : création, innovation, transmission, reprise et prévention des difficultés d'entreprise".

Et d'ajouter :

"L'Ordre des Experts-Comp-



tables a pour mission de représenter la Profession et d'assurer sa promotion ainsi que de défendre ses intérêts et veiller au respect des règles déontologiques. Il est placé sous la tutelle du Ministère du Budget et est rattaché au Conseil Supérieur

de l'Ordre dont le siège est à Paris".

Pour info, en 2008, le Conseil Régional de l'Ordre représentait 1920 experts-comptables individuels, 1780 sociétés d'expertise-comptable, 540 experts-comptables stagiaires et 8200 collaborateurs.

## Experts-comptables

# Le point sur la loi de finances 2009

Plus de 250 experts-comptables et collaborateurs ont suivi le brillant et enlevé exposé de Jean-Pierre Cossin, conseiller maître à la Cour des comptes, professeur associé à l'université Paris XII, le 15 janvier dernier au centre d'affaires de l'aéroport de Nice.

**L**a période 2008 se caractérise par un certain nombre de mesures prises dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Des mesures utiles, concrétisées par exemple dans le remboursement par anticipation des créances des entreprises (reprises de déficit, crédit impôt-recherche, etc...). Pour un effectif remboursement au plus rapide, capital pour les entreprises.

**Et aussi un aspect très important** pour les particuliers: la réflexion poussée sur les niches fiscales, avec la mise en place d'un plafond général d'avantages fiscaux qui ne peut excéder les 25.000a plus 10% du revenu imposable pour chaque foyer fiscal. Ce qui conduit à plusieurs mesures d'accompagnement dans certains secteurs d'activités : comme une réforme totale du régime des loueurs de meublés professionnels, qui seront de fait beaucoup moins en 2009 à obtenir la qualification. Réforme aussi sur les investissements dits de Robien ou Borloo, en substituant au terme de 2010 une réduction d'impôt au régime d'amortissement (on a déjà le choix, dès 2009, entre les deux régimes qui coexistent actuellement). Suivent quelques mesures ponctuelles sur des immeubles restaurés (Malraux) qui relèvent des mêmes dispositions.

**Les mesures en direction des entreprises** sont des plus classiques, quant à la détermination de leurs propres



*Jean-Pierre Cossin, pour son désormais traditionnel rendez-vous niçois.*

résultats, et une prise en compte de manière relativement plus importante que par le passé des TPE. En leur permettant par exemple des choix fiscaux plus nombreux, de nouvelles possibilités d'accroître leur capital (avec des incitations plus importantes pour les TPE et PME, et quelques dispositifs techniques sur les droits d'enregistrement, les transmissions par décès ou par donation avec des chiffres réactualisés). En matière d'ISF, il convient de rester prudent sur toute réduction d'impôt liée aux souscriptions de capital de sociétés holding, pour lesquelles les conditions se sont durcies.

**Dernier volet : la sécurité fiscale.** La relation entre les administrations et les contribuables a changé, avec plus de

garanties octroyées aux contribuables (qui respectent bien évidemment leurs obligations mais qui quelquefois peuvent néanmoins avoir des incertitudes) : demande de contrôles de déclaration de succession, plus de force aux réponses administratives, etc... Et un peu de simplification au niveau des dépôts de déclarations professionnelles, avec une adaptation des méthodes de contrôle pour les supports plus modernes (internet, éviction internationale).

**Toutefois, l'évolution cette année** est assez importante sur le chapitre des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu, car elle dessine la façon dont on peut bénéficier de déductions. Elle est moins importante au niveau des entreprises classiques car beaucoup de réformes ont déjà été faites, qu'elles soient en train d'être mises en place, ce qui est une bonne nouvelle pour les experts-comptables et conseils, qui auront moins de travail cette année qu'il y a deux ou trois ans. Mais ces réformes vont encore les occuper quelques années, car ce n'est qu'aujourd'hui qu'elles commencent à produire leurs effets...

**C'est donc une loi de finances** assez agréable, avec la prise en compte d'un volet écologique (avantages thermiques...), avec aussi des sujets plus intéressants à traiter, mais peut-être moins directement en phase avec les entreprises.

## La profession comptable libérale au service de l'économie



L'expert Comptable c'est:

- La signature d'un professionnel assurant la fiabilité des comptes de l'entreprise.
- Le conseil de gestion.
- Le conseil fiscal.
- Le conseil social (lorsque la mission sociale lui est confiée).
- Mais aussi la stratégie à long et moyen terme de votre entreprise.

**C'EST LE PROFESSIONNEL PERMANENT  
DU CONSEIL DES CHEFS D'ENTREPRISE**

Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables  
de Marseille-Provence-Alpes-Cote d'Azur-Corse

65, avenue Jules Cantini  
13298 Marseille - cedex 20

Tél: 04 91 16 04 20

Fax : 04 91 16 04 27

E-mail: [oeccpacac@oeccpacac.com.fr](mailto:oeccpacac@oeccpacac.com.fr)  
site: [www.experts-comptables-papac.fr](http://www.experts-comptables-papac.fr)

